

## CR DU CONSEIL MUNICIPAL N°16 du 9 Novembre 2021

Membres présents : Bernard FERRET – Nicolas BONDUELLE – Sylvain RICOLA – Guilène ANDURAND – Marie BERGOUGNOUX – Francine DANIEL – Michel PIERIE – Nicolas TRICHAUD – Gilles FORT – Nicolas RAYNAL – Jacques RIVIEYRAN – Corinne ROJO – Verena VOARINO

Convocation du 2 Novembre 2021

**Absent (s) (es) excusé (s) (es) :** Alistair MOON – Sandrine VILLENEUVE

**Procuration (s) :** Alistair MOON à Sylvain RICOLA  
Sandrine VILLENEUVE à Marie BERGOUGNOUX

**Secrétaire de Séance :** Sylvain RICOLA

### Approbation du compte rendu du conseil N° 15 du 5 Octobre 2021

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour 2 délibérations :

- Une demande de Subvention pour la restauration de deux cadrans solaires et le décrépissage de l'église de Mauriac
- La décision modificative n°1

### Délibérations :

#### 1. DÉNOMINATION D'UN ESPACE PUBLIC

Lors de la réunion d'équipe du 05/10/2021, il a été proposé de nommer l'espace public situé entre le city parc, l'aire de jeu et le parvis de l'Eglise. Afin d'honorer la mémoire de Sandra Vicente, adjointe au Maire, qui s'était investie sur ce projet, il a été proposé de retenir la dénomination de « Parc Sandra Vicente ».

#### Question portée au vote :

Pour ou contre la nomination de cet espace public : Parc Sandra Vicente

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

#### 2. DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le 7 juillet 2020 le conseil municipal par délibération a limité la délégation de préemption au Maire en application de l'article L240-1 du Code de l'Urbanisme pour les biens dont la valeur dépasse les 200 000.00 €.

Il revient donc au conseil municipal de se prononcer sur la préemption des parcelles D95, D103, D342, D429 sises Lieu-dit Mauriac et D104 sise 24 rue du Château, d'une contenance totale de 294 m<sup>2</sup> et comportant une maison d'habitation, le tout pour un prix de deux cent quatre-vingt-dix mille euros (290 000,00 €).

#### Question portée au vote :

Pour ou contre la préemption des parcelles citées ci-dessus

Pour	Contre	Abstention
14	0	1

### 3. Dossier LEADER – Valorisation du petit patrimoine bâti (lavoir Mauriac)

Dépôt d'une demande Leader pour le programme de valorisation du patrimoine bâti et naturel des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint Urcisse, Sainte Cécile du Cayrou et Senouillac.

La commune de Senouillac a reçu mandat des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, par délibérations respectives du 7 juin 2021, 16 avril 2021, 27 octobre 2021, 28 septembre 2021, 24 juin 2021, 05 juin 2021 et 31 mai 2021 pour être **chef de file** de l'opération collaborative intitulée « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac » et pour déposer la demande de financement feader au titre de la mesure 19.2 du PDR - fiche-action 1 sur la base du plan de financement global validé en commun présenté ci-dessous,

Convention de partenariat pour l'opération collaborative « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac »							
Annexe 2.1. Plan de financement prévisionnel détaillé par partenaire							
Plan de financement sollicité							
Organisme	Etat	Région	Département	Autofinancement appelant du FEADER	FEADER Mobilisé	Autofinancement non cofinancé	Total
Chef de file Senouillac		7 560,00		4474,77	18 052,16	7 521,73	37 608,66
Partenaire 1 Brens			5 019,00	3011,4	12 045,60	5 019,00	25 095,00
Partenaire 2 Larroque				585,6	878,40	366,00	1 830,00
Partenaire 3 Montels	1 545,60				2 318,40	966,00	4 830,00
Partenaire 4 Rabastens	1 116,65		1 291,00	570,09	4 466,59	1 861,07	9 305,40
Partenaire 5 Salvagnac			1 433,83	1625,01	4 588,26	1 911,78	9 558,88
Partenaire 6 Saint-Urcisse		1 662,46	761,21	12,17	3 653,76	1 522,40	7 612,00
Partenaire 7 Sainte-Cécile du Cayrou		6 311,36	2 103,78		8 415,14	4 207,58	21 037,86
<b>TOTAL</b>	<b>2 662,25</b>	<b>15 533,82</b>	<b>10 608,82</b>	<b>10 279,04</b>	<b>54 418,31</b>	<b>23 375,56</b>	<b>116 877,80</b>

DEPENSES		RESSOURCES		
Nature	Montant en € HT	Origine	Montant en €	%
Travaux de restauration, rénovation et/ou réfection de bâtiments ou d'éléments de patrimoine	105 039,14	Europe Feader	54 418,31	46,56
		Etat	2662,25	2,28
		Région	15 533,82	13,29
		Département	10 608,82	9,08
Achat de matériaux	11 838,66	Autofinancement communes	33 654,60	28,79
		dont 10 279,04 € appelant du feader		
<b>Total dépenses</b>	<b>116 877,80</b>	<b>Total ressources</b>	<b>116 877,80</b>	<b>100 %</b>

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- **Valider** le projet, le plan de financement présenté ci-dessus
- **Approuver** le dépôt d'un dossier de demande de subvention unique en tant que chef de file de l'opération collaborative « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de

Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac » auprès des fonds européens au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1

- **Autoriser** le Maire en tant que commune chef de file de l'opération collaborative « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac » à **déposer le dossier de demande de subvention auprès des fonds européens** au titre du programme leader 2014/2020-mesure 19.2 du PDR-fiche-action 1 et à **signer la convention** de partenariat pour l'opération collaborative « Programme de valorisation du patrimoine bâti des communes de Brens, Larroque, Montels, Rabastens, Salvagnac, Saint-Urcisse, Sainte-Cécile du Cayrou, Senouillac » **et tout acte** nécessaire à la mise en œuvre de ce projet.

**Question portée au vote :** Pour ou contre la validation du plan de financement, le dépôt d'une demande Leader pour le programme de valorisation du patrimoine bâti et naturel

Pour	Contre	Abstention
<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

#### 4. **Convention de mandat avec la Communauté d'Agglomération Gaillac Graulhet pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles**

La Communauté d'agglomération propose une opération globale en matière de collecte et recyclage de pneus agricoles. La CAGG portera le marché public de prestation d'enlèvement, engagera les dépenses afférentes et effectuera les demandes de subventions. De plus, elle signera les conventions à intervenir auprès de chaque agriculteur pour leur participation financière au retrait de leurs pneus. Quant aux communes, elles doivent mandater la CAGG pour organiser, piloter et surveiller l'opération globale de collecte des pneus.

Cette opération doit faire l'objet d'une convention de mandat à la CAGG dont les conditions financières sont les suivantes :

En se basant sur les 1238 tonnes recensées (dont 40.162 tonnes pour Senouillac) et un coût de 170 euros/T (tarif pratiqué sur des communautés de communes voisines)

Participation des agriculteurs de 60 €/T (35%)	73 661 €
Participation des communes de 10 €/T (6%)	12 628 €
Subvention Département (20%)	42 092 €
Subvention Leader (39%)	82 079 €
<b>TOTAL</b>	<b>210 460 €</b>

**Question portée au vote :** Pour ou contre la convention de mandat avec la CAGG pour la réalisation d'un projet de collecte de pneus agricoles

Pour	Contre	Abstention
<b>15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 5. Demande de Subvention pour la restauration de deux cadrans solaires et le décrépiage de l'église de Mauriac

Avec le projet de la restauration des cadrans solaires, lors du dernier conseil il a été proposé d'étudier la possibilité de décrépir et rejoiner tout ou partie des murs de l'église de Mauriac, des devis ont donc été demandés. Le maçon qui a décrépi et rejointé la poste nous a fait une proposition pour un montant de 56.538€ TTC : Devis décomposé en quatre tranches (façade est, sud, Nord et Ouest avec clocher).

Il est aussi proposé d'ajouter l'arase du mur du cimetière.

Ces travaux pourraient bénéficier du financement

-Les fonds Européens dans une seconde phase de rénovation du petit patrimoine bâti et au même titre que le lavoir.

-La région peut également être sollicitée dans le cadre du Fonds Régional d'Intervention

-le département dans le cadre du développement territorial :

Fiche action : Annexe 4 mesure 4 'patrimoine rural non protégé' 1 500€ max

-L'Etat dans le cadre du DETR

Voir plan de financement ci-dessous

DEPENSES	Montant	TTC	RECETTES	Total
Réfection de deux cadrans solaires	10 000,00 €	12 000,00 €	Région - FRI 25%	16 403,75 €
Décrépiage de l'église	47 115,00 €	56 538,00 €	Département - FDT	1 500,00 €
Habillage en pierre de parement des WC publics (CPIE)	1 500,00 €	1 500,00 €	Etat DETR 25%	16 403,75 €
Consolidation mur de soutènement en pierre (CPIE)	6 000,00 €	6 000,00 €	Leader 27,68%	18 162,23 €
Matériaux	1 000,00 €	1 200,00 €	AUTOFINANCEMENT	13 145,27 €
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>65 615,00 €</b>	<b>77 238,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>65 615,00 €</b>
Total subventions				52 469,73 €

**Question portée au vote :** Pour ou contre la demande de subventions proposée sur tableau de financement en annexe auprès des organismes sollicités.

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

## 6. Décision Modificative

Suite à l'acquisition de la maison de Mme Salabert, nous avons dû transférer à la commune le contrat de mise à disposition de la cuve de gaz avec la Société Antargaz. Ce transfert nécessite le versement d'une caution de 200 € à la Société Antargaz qui s'impute sur le compte 275 (chapitre 27).

Aucun crédit n'étant prévu sur ce chapitre il est proposé au conseil de modifier comme suit les inscriptions budgétaires :

Décision Modificative N°1					
Section	Sens	Opération	Chapitre	Article	Montant
Investissement	Dépense	267 – Bât publics	21	21318 – Autres bât publics	- 200 €
		<b>Total</b>			- 200€
		Hors opération	27	275 – Dépôts et cautionnements versés	200 €
		<b>Total</b>			200€

**Question portée au vote : Pour ou contre la décision modificative**

Pour	Contre	Abstention
15	0	0

**Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations.**

**Décision 2021-21** Non-préemption des parcelles C731 et C732 d'une contenance totale de 1.317 m<sup>2</sup>, pour un montant de 65 000 €

**Sujets divers :**

**A. Commémorations du 11 novembre**

Jeudi 11 novembre 2021, nous commémorerons le 103ème anniversaire de l'Armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale.

Le rassemblement est prévu à 10h30 devant la mairie puis déambulation jusqu'au monument aux morts pour y déposer une gerbe. Vin d'honneur offert par la municipalité.

**B. Lavoir de Mauriac.**

Un point de préparation a été fait avec M. Hakim KHOUDI du CPIE pour le chantier qui pourrait démarrer à compter du 15 novembre. Ils ont pu voir le stock de pierre de construction et trouver une solution pour le tri et le transport (location minipelle et transport par le petit camion du CPIE).

Les marches en pente douce pour la descente seront faites de calades (gros galets) et de pierres de notre dépôt pour les bordures et nez de marches. 8m<sup>3</sup> de galets pour calade ont été commandés.

Le CPIE ira chercher le béton tout prêt nécessaire au fur et à mesure à la centrale de Gaillac. Les matériaux seront déposés sur une parcelle à proximité pour ne pas encombrer le passage. Il pourrait s'envisager de réaliser en même temps la consolidation du mur de soutènement ou il y a l'écoulement du pluvial qui donne sur le chemin qui contourne Mauriac. Un devis de 4.400 € a été proposé par le CPIE.

Pour la partie requalification de l'espace public l'appel d'offre pour sélectionner 3 candidats a été clos vendredi dernier, Mme Nathalie Amiot du CAUE s'est proposée pour nous donner un coup de main pour l'analyse des offres et l'examen des propositions. La CAO a eu lieu mardi 9 à 10h ;

**C. Colis de Bonne Année**

L'opération sera renouvelée comme tous les ans, la visite des personnes concernées sera programmée sur la période de décembre à janvier.

**D. Point voirie**

Les travaux commandés pour 2021 ont été réalisés dans de bonnes conditions par la Ste CAZAL, la partie basse de la route de Laval qui avait fait état de réserves en 2020 a été reprise par la Ste TPLV.

15T d'enrobé à froid ont été déposées par nos agents sur les nids de poule et 17T de plus ont été commandées et livrées. La Sté Bruel a été sollicitée pour déboucher 5 passages sous route. Un passage sera à refaire car les buses sont cassées. Des devis sont en cours pour la réfection du mur de soutènement du passage pompier du lotissement Bellevue.

## **E. Maison rue du Lavoir**

La commission a visité à nouveau la maison afin d'élaborer des plans d'intérieur, il a été fait le choix de faire appel à un architecte pour réaliser un schéma succinct d'aménagement. Un responsable du service logement social de la DDT est venu expliquer la procédure pour l'élaboration de la convention logement social, il en a profité pour visiter la maison. Une fois la convention signée, les demandes de subventions auprès de la région et de l'agglomération pourront être faites, cela permettra aussi de pouvoir prétendre aux prêts de la CDC. Un nouveau diagnostic DPE a été nécessaire pour justifier un gain énergétique de 30% après travaux (condition pour les aides).

## **F. Lieu de vie**

Suite à l'aval donné par le conseil lors de la séance du 13 juin de continuer d'approfondir l'étude, il était à ce stade nécessaire de s'assurer de la faisabilité technique de la proposition d'esquisse (relevés états des lieux, géomètre, géotechnicien et éventuellement économiste). Les propositions de "corrections" remontées par le groupe de travail et éventuellement par l'association seront communiquées au cabinet Nudo qu'après le retour des études topographiques, structures et géotechnique. Si les conditions techniques sont favorables, une fois toutes les "corrections" prises en compte ; le projet redessiné sera soumis à un économiste afin permettre d'affiner l'enveloppe et d'entamer les demandes de subventions. Une proposition d'acquisition de 30 à 40 m<sup>2</sup> a également été faite auprès du propriétaire limitrophe de la salle des fêtes.

En ce qui concerne le porteur du projet, l'association des amis du talus a officialisée sa candidature en se positionnant comme porteur de projet lors d'une réunion d'équipe. Ils ont pu exposer leur document d'intention et débattre de leurs motivations. Le conseil a pris connaissance du document et doit se positionner maintenant sur le principe et l'acceptation de l'association des amis du talus comme porteur de projet. Les modalités administratives devront être étudiées et finalisées en suivant.

Vote =>                      Pour : 12                      Contre : 0                      Abstention : 3

## **G. Visite TRIFYL**

Trifyl propose une visite du centre de tri de Labessière-Candeil le 16/11/2021 à 16h. Sylvain RICOLA et Marie BERGOUGNOUX se proposent d'y assister.

## **H. Logements du presbytère**

Un devis a été demandé pour changer les fenêtres de deux logements (6000€). Le fait que les fenêtres soient cintrées augmente le coût. Un autre devis va être demandé, vu la difficulté d'approvisionnement des matériaux, les travaux ne pourront être réalisés avant l'année prochaine.

## **I. Lettre d'information**

Le groupe communication a créé une nouvelle lettre d'information trimestrielle. La prochaine édition est prévue début décembre.

## J. Référent ENEDIS

Nicolas RAYNAL est référent tempête ENEDIS. Il a assisté à une réunion d'information pour sensibiliser sur les urgences climatiques. Le numéro 0972.675.081 est dédié aux particuliers qui peuvent appeler en cas d'incident.

Fin de séance à : 23h

Prochain conseil le 14 décembre 2021

Bernard FERRET	Nicolas BONDUELLE	Francine DANEL	Sylvain RICOLA	Verena VOARINO
Nicolas RAYNAL	Guilène ANDURAND	Michel PIERIE	Marie BERGOUGNOUX	Sandrine VILLENEUVE  Procuration à Marie Bergognoux
Nicolas TRICHAUD	Alistair MOON  Procuration à Sylvain RICOLA	Gilles FORT	Corinne ROJO	Jacques RIVIEYRAN